

## Délibération n° 2019-06-09

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

**Objet**

Approbation de la  
 modification n° 2 du  
 PLU de Perrier

**Rapporteur**

BACQUET Jean-Paul

**Date de convocation**

05/12/2019

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 125  
 Présents : 87  
 Votants : 92  
 Pour : 92  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

**Présents avec voix délibérante :**

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULLOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (33) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est exposé que par arrêté du Vice-président en charge de l'urbanisme en date du 26 janvier 2018, la communauté d'agglomération a engagé la procédure de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Perrier. Cette prescription a été modifiée et complétée par un arrêté en date du 6 février 2019.

Cette modification concerne :

- la transformation des zones Ui et Uii en zones 1AUM et 1AUMi pour permettre la reconversion de la zone d'activité « Sous le Piage » en zone de mixité habitat / activités économiques non-nuisantes ;
- la re-délimitation de la zone inondable le long de la Couze Pavin conformément à la carte d'aléas.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet a été transmis à l'Autorité environnementale le 3 avril 2019 et aux personnes publiques associées le 26 juin 2019. Par décision en date du 20 mai 2019, la MRAE a décidé de ne pas soumettre la modification n° 2 du PLU de Perrier à évaluation environnementale.

Ce projet a ensuite fait l'objet d'une enquête publique du 6 septembre au 20 septembre 2019 à 16h30. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet.

Suite à la phase de consultation et d'enquête publique, le dossier a été modifié afin de répondre aux demandes des partenaires. Ces modifications ont fait l'objet de discussions en commission le 24 octobre 2019.

Le dossier relatif à la présente modification est consultable auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire et un lien de téléchargement a été transmis aux conseillers communautaires par mail avant le présent conseil communautaire (dossier disponible sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire, dans la rubrique Urbanisme / Documents soumis à l'approbation du Conseil Communautaire).

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de Perrier approuvé par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2006 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 approuvant la modification n°1 du PLU de Perrier ;

**VU** l'arrêté ADE-2018-003 du Vice-président en charge de l'Urbanisme en date du 26 janvier 2018 prescrivant la procédure de modification n°2 du PLU de Perrier ;

**VU** l'arrêté ADE-2019-002 du Vice-Président en charge de l'Urbanisme en date du 6 février 2019 modifiant et complétant les objectifs de la modification n°2 du PLU de Perrier ;

**VU** la décision de l'Autorité Environnementale en date du 20 mai 2019 ;

**VU** les avis des personnes publiques associées ;

**VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 21 octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est prêt à être approuvé ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Perrier comprend :

- L'additif au rapport de présentation,
- Le règlement, le plan de zonage du PLU modifiés,
- Une orientation d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier relatif à la modification est tenu à la disposition du public à l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie, aux heures et jours d'ouverture au public, ainsi qu'à la Sous-préfecture d'Issoire ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DÉCIDE, à l'unanimité d'approuver la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Perrier.**



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

La modification du Plan Local d'Urbanisme deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus.

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 16/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 16/12/2019

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL\_2019\_06\_09-DE